



## **MAIRIE D'EYGURANDE-GARDEFEUILH**

### **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal d'Eygurande-Gardefeuilh**

Date de la réunion : 30 janvier 2024

Heure de début : 18h30

Heure de fin : 20h10

**Lieu** : Salle du Conseil Municipal d'Eygurande-Gardefeuilh

**Étaient présents** : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Louissette THOUVENIN, Evelyne CHAILLAT, MM Guy PIEDFERT, Daniel GONTHIER, Lionel MADEC, Nicolas PASCAL, Michel PERRIER.

**Étaient Excusés** : Nadine FAURE (pouvoir à M.MADEC Lionel)

**Étaient Absents** : Gwendoline BREULAUD

**Secrétaire de séance** : Michel PERRIER

#### **1. Annule et remplace la délibération 024-212401657-20231212-5-DE Prime pouvoir d'achat.**

Discussion : Le Conseil Municipal a discuté de l'institution et des montants de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Décisions : Le Conseil Municipal a adopté le principe et les montants de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire de 400.00 €. Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

#### **2. Annule et remplace la délibération 024-212401657-20231212-6-DE Modification du temps de travail portant suppression et créations d'emploi au tableau des effectifs.**

Discussion : Le Conseil Municipal a discuté de la modification du temps de travail portant suppression et créations d'emploi au tableau des effectifs.

Décisions : Le Conseil Municipal a décidé la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste de secrétaire de mairie à 29 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent de secrétaire de mairie à 32 heures hebdomadaires au motif : Accroissement d'activité. La présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 01 février 2024 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

#### **3. Exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée.**

Discussion : Le Conseil Municipal a discuté de l'exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée.

Décisions : Le Conseil Municipal a décidé d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de

*2661 Route de Royan  
24700 EYGURANDE-GARDEFEUILH  
TÉL : 05.53.80.40.10  
Mairie-eygurande@orange.fr*



## ***MAIRIE D'EYGURANDE-GARDEDEUILH***

l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts. Le taux de l'exonération a été fixé à 75 %.

### **4. Acceptation indemnisation en règlement du sinistre bris de vitre du 10 octobre 2023.**

Discussion : Le Conseil Municipal a discuté de l'acceptation indemnisation en règlement du sinistre bris de vitre du 10 octobre 2023.

Décisions : Le Conseil Municipal a accepté l'indemnisation d'un montant de 8 620.25 €. Le Maire est autorisé à encaisser l'indemnité.

### **5. Acceptation indemnisation en règlement du sinistre grêle du 20/06/2022 Chapelle de Gardedeuilh.**

Discussion : Le Conseil Municipal a discuté de l'acceptation indemnisation en règlement du sinistre grêle du 20/06/2022 Chapelle de Gardedeuilh.

Décisions : Le Conseil Municipal a accepté l'indemnisation d'un montant de 14 144.66 €.

- 1<sup>er</sup> Règlement immédiat de 9 514.58 € correspondant au dommage du bâtiment.

- 2<sup>ème</sup> règlement différé après travaux sur présentation des factures, d'un montant de 4 630.08 € correspondant à l'embellissement (peintures)

Le Maire est autorisé à encaisser l'indemnité et les acomptes.

### **6. Adhésion au Comité Départemental d'Action Social (CDAS).**

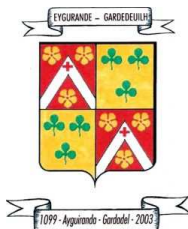
Discussion : Le Conseil Municipal a discuté de l'adhésion au Comité Départemental d'Action Social (CDAS).

Décisions : Le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE pour le versement des prestations d'action sociale à ses agents, s'engage à inscrire au Budget le montant total de la cotisation et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion. L'adhésion est valable pour les actifs et/ou les retraités.

### **7. Mandat au centre de gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.**

Discussion : Le Conseil Municipal a discuté du mandat au centre de gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

*2661 Route de Royan  
24700 EYGURANDE-GARDEDEUILH  
TÉL : 05.53.80.40.10  
Mairie-eygurande@orange.fr*



## **MAIRIE D'EYGURANDE-GARDEDEUILH**

Décisions : Le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Dordogne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021. Le Conseil Municipal donne mandat au Centre de Gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation. Les tarifs et garanties seront soumis préalablement à l'assemblée délibérante qui prendra la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion qui débutera le 1er janvier 2025.

### **8. Annule et remplace la délibération 024-212401657-20231212-7-DE/Demande de subvention auprès de l'État au titre du fonds vert.**

Discussion : Le Conseil Municipal a discuté de la demande de subvention auprès de l'État au titre du fonds vert.

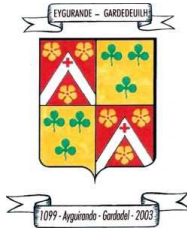
Décisions : Le Conseil Municipal a décidé de solliciter un financement auprès de l'État au titre du fonds vert ou DETR et du conseil départemental afin de réduire les dépenses énergétique sur le bâtiment École-Mairie. Le plan de financement prévoit un autofinancement de 35 %, un financement du fonds vert de 40 % et un financement du conseil départemental de 25 %.

Le plan de financement est le suivant :

Coût total HT		Autofinancement	12 977.33 €	35 %
Travaux	37 078.08	Fonds vert	14 831.23 €	40 %
		Conseil départemental	9 269.52 €	25 %
TOTAL	37 078.08 €	TOTAL	37 078.08 €	100 %

- La Commission des impôts se réunira le 27 février 2024 à 17h00 dans la salle du conseil municipal.
- La préparation du budget prévisionnel aura lieu les 12 et 19 février 2024 à 18h00 dans la même salle.
- Le fourneau de la cantine sera remplacé sur commande de la CCIDL.
- Le PDIPR de la Guirandole est fermé pour des travaux de maintenance en raison de sa dangerosité pour les randonneurs.
- Une convention d'échange de données entre le SMD3 et la Mairie sera établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pendant quatre ans.
- Une campagne d'élagage est prévue sur plusieurs routes
- Le Moulin du Duellas et la gabare ont été rendus à la Mairie de St Martial d'Artenset, avec un appel aux dons pour financer les réparations.
- Des nuisances causées par des motocross dans le hameau de Fouillèze ont été signalées à la gendarmerie.
- Mme THOUVENIN demande si la demande d'un lecteur de puce a été faite.
- Séance levée à 20h10

*2661 Route de Royan  
24700 EYGURANDE-GARDEDEUILH  
TÉL : 05.53.80.40.10  
Mairie-eygurande@orange.fr*



***MAIRIE D'EYGURANDE-GARDEDEUILH***

---

*2661 Route de Royan  
24700 EYGURANDE-GARDEDEUILH  
TÉL : 05.53.80.40.10  
Mairie-eygurande@orange.fr*